

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD**

D2022/064

SEANCE DU 3 AOÛT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 août

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à

20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers **Présents :**
 en exercice : 17 Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine,
 Présents : 13 SIMONET Laura,
 Représentés : 2 MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, KAPLAN
 Votants : 15 Iskender, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE
 Abst. : 0 Joël,
 Exprimés : 15 **Excusés :**
 Oui : 15 Mmes LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie,
 Non : 0 MM. SCAFONE Dominique

Pouvoirs : Mme ROYERE Julie a donné pouvoir à Mme DEMARGNE Céline

M. SCAFONE Dominique a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura

Assiste à la séance du Conseil municipal :

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

Secrétaire de séance : Mme Céline DEMARGNE

OBJET : Achat d'illuminations de Noël

M. Durudaud propose, en complément de la réparation des illuminations existantes, l'acquisition de nouveaux matériels d'illumination.

Il présente aux membres le devis établi.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal :

- > Approuvent l'achat d'illuminations de Noël
- > Décident de retenir le devis d'un montant de 5 835 € TTC.
- > Autorisent Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Délibération prise à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pouvoirs conformes,

Le Maire, Joël ROYERE

La secrétaire de séance, Céline DEMARGNE



Certifié exécutoire la présente à la date du 9 août 2022

Transmise le 9 août 2022

Affichée le 9 août 2022

Envoyé en préfecture le 19/08/2022

Reçu en préfecture le 19/08/2022

Affiché le



ID : 023-200085314-20220803-2022064-DE